

Section pour les enseignants réguliers (E1)

Date	Étape	Clause
1 ^{er} au 25 avril	Dépôt dans L'Espace RH des horaires des rencontres pour les exigences particulières	5-3.13 annexe 5 EL
22 avril	Confirmation par la direction de l'affectation de chaque enseignant	5-3.21 B) EL
28 avril	Envoi d'un courriel aux enseignants traitant des formulaires requis ▸ Désistement de poste ▸ Demande de sursoir à son droit de parole (facultatif) ▸ Demande de retour à l'école d'origine ▸ Demande de retour au champ ou à la discipline d'origine ▸ Formulaire de « mise en surplus » (dans le cas de transfert de clientèle seulement) ▸ Formulaire d'inscription à la séance de mutation volontaire dans le même champ ou la même disciplinaire dans un autre établissement ▸ Formulaire d'inscription à la séance de de mutation volontaire pour les enseignants en changement de champ ou discipline.	5-3.17 EL
30 avril	Date limite pour les demandes de congé (autres que parentaux)	5-15.01 EL
2 mai	Date limite pour remplir le formulaire de désistement de poste, le formulaire de « mise en surplus » ainsi que la reconnaissance des capacités (enseignant régulier).	
5 mai	Dépôt dans L'Espace RH des documents suivants : ▸ Liste des postes disponibles dans chacune des écoles ▸ Liste des enseignants en excédent par champ et discipline versés au bassin de supplantation ▸ Liste des enseignants susceptibles d'être supplantés Envoi aux enseignants concernés (par courriel) : ▸ Lettre pour les enseignants qui sont en surplus d'affectation ou en désistement ▸ Lettre aux enseignants susceptibles d'être supplantés	
7 mai – 17 h	Assemblée d'affectation, mutation obligatoire, supplantation, désistement (E1)	5-3.17, 6.0 EL
19 mai - 23 h 59	Date limite d'inscription à l'assemblée de mutation volontaire dans le même champ ou la même disciplinaire dans un autre établissement	5-8.04 EL 5-3.18 C) EN
21 mai – 17 h	Assemblée de mutation volontaire en changement d'établissement (dans le même champ ou discipline) (E1)	5-3.17, 10.0 a) EL
25 mai – 23 h 59	Date limite pour remplir le formulaire de demande de mutation volontaire en changement de champ ou de discipline	
Avant le 26 mai	Réponses du CSSDA aux demandes de congés par courriel	
28 mai – 17 h	Assemblée de mutation volontaire en changement de champ et discipline (E1)	5-3.17, 10.0 b) EL
Au plus tard le 31 mai	Date limite pour remplir les formulaires suivants : ▸ Demande de retour à l'école d'origine ▸ Demande de retour au champ d'origine	5-3.17, 13.0 EL
Jusqu'au 8 août	Période de retour à l'école d'origine, au champ ou à la discipline d'origine	5-3.17, 13.0 EL

Section pour les enseignants réguliers à statut particulier (E2)

Date	Étape	Clause
1 ^{er} au 25 avril	Dépôt dans L'Espace RH des horaires des rencontres pour les exigences particulières	5-3.13 annexe 5 EL
23 juin – 17 h	Assemblée pour l'octroi des contrats réguliers à temps plein (E1) aux enseignants réguliers à statut particulier (E2)	Annexe 10 E1
26 juin, dès 17 h	Assemblée pour l'octroi des contrats réguliers à statut particulier (E2) aux enseignants détenant ce statut : ▸ 17 h -mutation obligatoire ▸ 18 h 30 – mutation volontaire, même champ/discipline ▸ 19 h 15 – mutation volontaire, changement de champ/discipline	Annexe 10 E1

Section pour les enseignants sur la liste de priorité ou la banque de candidature

Date	Étape	Clause
1 ^{er} au 25 avril	Dépôt dans L'Espace RH des horaires des rencontres pour les exigences particulières	5-3.13 annexe 5 EL
30 juin – 9 h	Assemblée pour l’octroi des contrat réguliers à temps plein (E1) à la liste de priorité (enseignants ayant 1 an d’ancienneté et plus)	5-3.20 EL et E1
30 juin – 13 h	Assemblée pour l’octroi des contrats réguliers à statut particulier (E2) à la liste de priorité	5-3.20 et Annexe 10 E1
7 août – 9 h	Assemblée pour l’octroi des contrats à temps partiel (E3)	5-1.14 EL
11 août	Portes ouvertes : Journée de placement	

L'Espace RH : du Centre de services scolaire

E1 : entente nationale

EL : entente locale